

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 9 AVRIL 1878.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1878.

(Voir les Nos 92, session 1876-1877, 45 et 65, session 1877-1878 de la
Chambre des Représentants, et le N^o 43 du Sénat.)

Présents : MM. le Vicomte VILAIN XIII, le Baron DE WOELMONT, le Vicomte DE
NAMUR D'ELZÉE, le Comte D'URSEL, le Baron OSY et le Comte DE MÉRODE WES-
TERLOO, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Après l'exposé si complet qu'a fait à la Chambre des Représentants M. le Mi-
nistre des Travaux Publics, de la situation de nos nombreuses voies de commu-
nication, les unes achevées, les autres commencées ou décrétées, on peut se faire
une idée juste des progrès merveilleux que la Belgique a accomplis, dans cette
branche si importante des intérêts matériels, durant les cinquante premières
années de son indépendance nationale. En effet, Messieurs, seulement de 1870
à la fin de 1877, nous avons affecté 287,550,000 francs de crédits spéciaux, en
dehors des budgets annuels, soit plus de 40 millions par an, au développement
de nos voies de transport, par eau, par terre et par rails. Faire plus eût été man-
quer de prévoyance, car, ne l'oublions pas, les moyens financiers, destinés à
couvrir ces énormes dépenses de premier établissement économique, si je les
puis appeler ainsi, ont été obtenus sans l'aggravation ou la création d'un seul
impôt.

L'augmentation normale des revenus publics a suffi à nous procurer l'intérêt
des capitaux empruntés pour l'établissement des travaux susdits. Est-ce à dire
que tout soit fait dans cet ordre d'intérêts? Non certes, et divers points du pays
attendent encore la satisfaction de légitimes désirs, qu'une marche sage et con-
tinue ne peut manquer de leur accorder dans un avenir rapproché.

Telle est, Messieurs, l'opinion de votre Commission sur l'ensemble du Budget
que vous avez renvoyé à son examen.

Passant à celui des articles de ce même Budget, votre Commission insiste, à
l'article 53, pour qu'à l'avenir il ne soit plus placé dans les voies de nos chemins

de fer que des rails d'acier, la durée de ceux-ci étant de beaucoup supérieure à celle des rails en fer et leur prix peu sensiblement différent de ces derniers.

Elle pense aussi que les essais des différents systèmes de longrines en fer se font sur une échelle trop vaste, avant que l'expérience n'ait démontré quelle est le meilleur d'entre eux, et quant à la durée, et quant au parcours.

A propos de la Section « Postes » la Commission est d'avis que l'achèvement peu éloigné du nouvel Hôtel des monnaies justifierait la confection immédiate du plan du futur Hôtel des postes, dont l'emplacement est connu, et qu'ainsi l'examen et la discussion préalables de ce plan auraient pour résultat d'arriver à un devis exact des frais qu'exigera la construction projetée et prochaine de l'hôtel susdit.

Mieux vaut que la critique s'exerce sur le projet d'un futur monument public que sur celui-ci commencé ou achevé. La disposition intérieure de cet hôtel aura, pour le nombreux public qui le fréquentera journellement, une véritable importance. Une salle devrait y être réservée où, moyennant une faible rétribution, chacun pourrait trouver le nécessaire à la correspondance. Pareil local existe à l'étranger.

A la section « Télégraphes, » la majorité de votre Commission ayant remarqué que leur produit n'est que de 2,500,000 fr. et leur coût d'entretien de 2,722,000 fr. pense que cette différence, à charge du Trésor public, devrait être couverte par une légère augmentation de la taxe à l'intérieur, avec rétablissement de l'heure du dépôt et de la réception de la dépêche. Ce service public doit, dans son opinion, se suffire à lui-même et l'excédant qu'il pourrait produire, par le relèvement de la taxe, serait employé à la création de nouveaux bureaux, d'où résulterait une augmentation graduelle et continue des services que le télégraphe rend au public à l'intérieur. Votre Commission vous propose, Messieurs, l'adoption du Budget au chiffre que la Chambre des Représentants nous a transmis.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.